



Association Anti Contournement Autoroutier de Chambéry

<http://www.acac73.org/>

contact@anticac73.org

Le 16 mai 2008

Chers adhérentes et adhérents,

Comme promis, vous trouverez ci-joint notre analyse du rapport du commissaire enquêteur.

En filigrane des discours anesthésiants sur la volonté de développement durable dans les transports, il est édifiant de voir le chantage à la sécurité, le déni de démocratie et l'énergie déployée pour justifier ce projet par les autorités.

Nous maintenons évidemment notre opposition à une galerie de 8 mètres aisément transformable en un deuxième tube de circulation,

Nous exigeons la réalisation immédiate d'une galerie de 5 mètres comme cela se fait ailleurs, et la mise en œuvre de mesures de régulation, de prévention et de contrôles qui ne laissent pas l'impunité à une majorité de contrevenants.

Nous allons organiser une action en direction des citoyens le samedi 7 juin. Les modalités restent à définir. Nous vous en donnerons les détails dans une prochaine communication. Restez mobilisés!

Nous alerterons également les députés et sénateurs savoyards avant la présentation au parlement du projet de loi Borloo. Il est de leur devoir de s'engager, par le vote d'amendements pour que **la Savoie ne soit pas sacrifiée au tout routier.**

La direction de l'Association

Rapport du Commissaire Enquêteur sur l'Enquête Publique sur la galerie de sécurité du Fréjus

Deux poids, deux mesures!

En Savoie, l'Etat explique que la galerie de sécurité du tunnel du Fréjus doit absolument avoir un diamètre égal à 8,00 m.

Dans les Vosges, ce même Etat va inaugurer, en septembre, au tunnel de Sainte-Marie aux Mines, une galerie de sécurité dont le diamètre est égal à 5 m...

...et toujours aucun projet pour les autres tunnels sans galerie existant en France...

Les accidents dans les tunnels : la galerie n'est pas une panacée

Il est utile de préciser que pour chacun de ces accidents, on décèle des défaillances techniques et/ou humaines.

Sans entrer dans les détails :

- 24 mars 1999 - accident dans le tunnel du Mont-Blanc = 39 morts (www.assemblee-nationale.fr.rap.oesct/tunnels/r2388.asp) : camion très combustible / fumées très toxiques / insufflations d'air mal maîtrisées / extraction des fumées insuffisante / feux de signalisation trop éloignés les uns des autres, peu visibles et sans doute pas respectés / consignes de sécurité mal adaptées / nombre d'exercices insuffisant / moyens de premier secours insuffisants...
- 29 mai 1999 - accident dans le tunnel de Tauern (Autriche) = 12 morts : camion percuté par une voiture propulsée par un poids lourd ne respectant pas la signalisation.
- 24 octobre 2001 - accident dans le tunnel du Gothard (Suisse) = 11 morts : chauffeur sans doute en état d'ébriété, non déclaré, dans un véhicule sous-loué pour une société qui n'a pas de licence de transport.
- 4 juin 2005 - accident dans le tunnel du Fréjus = 2 morts : fuite de carburant d'un camion transportant des pneus. Système de ventilation insuffisant en France (selon le procureur italien). Dispositif de détection thermique défaillant.

Il faut aussi s'interroger sur le comportement des usagers.

Pour les 4 accidents précités, 264 usagers se trouvent concernés (64 morts) :

- 217 ont fui immédiatement *sans chercher de refuge*
- 35 sont restés dans leur véhicule ou ont fui tardivement
- 5 seulement se rendent dans les refuges

A savoir qu'en France, les radars automatiques permettent une totale impunité à la quasi-totalité des véhicules étrangers. A part quelques rares interpellations immédiates, seuls, les véhicules immatriculés en Italie, en Allemagne, au Luxembourg et en Suisse reçoivent leurs contraventions. En 2003, dans le tunnel du Fréjus, 24 000 procès verbaux ont été dressés : plus de la moitié concernaient des véhicules étrangers !!!)

**Tout ceci prouve qu'une prévention efficace et la fin de l'impunité
auraient permis d'éviter bien des drames...
Certes une galerie de sécurité est utile,
mais il y a bien d'autres choses à faire en amont!**

Les années passent, le diamètre gonfle!

- 2001 : Après la catastrophe du Mont-Blanc, la France et l'Italie décident de construire une galerie de sécurité au Fréjus : diamètre 4,80 m (dans les normes).
Alors que ce projet n'avait eu aucune contestation et que sa mise en service était prévue en 2008, rien n'a été fait. Pourquoi ?
Si le projet avait été réalisé en temps utile et avec ses caractéristiques initiales, on ne l'évoquerait même plus !
- 2005 : On augmente le diamètre : 5,50 m, ceci pour permettre aux ambulances standard (largeur 2,20 m) de circuler.
- 2006 : Après des études pour des diamètres successivement égaux à 6,60 m, 7,70 m, enfin 9,40 m, la commission intergouvernementale décide 8,0 m.

Cette fois, on justifie ce choix en affirmant que les véhicules de secours actuellement en service «Titan» et «Orthros» (chacun d'une largeur de 2,60 m) doivent pouvoir se croiser à une vitesse voisine de 40 km/h : Argument non recevable dans la mesure où la chaussée du tube principal a une largeur roulable de 9 mètres (équivalent à 3 voies de circulation), ce qui permet l'intervention directe de ces matériels spécialisés.

C'est donc mettre la charrue avant les bœufs ! On adapte le diamètre de la galerie aux véhicules au lieu de faire l'inverse. Cela coûte au minimum 100 millions d'euros de plus, mais qu'importe !

Compte tenu de ce qui a été évoqué plus haut, ne serait-il pas plus judicieux, plus efficace de consacrer ces 100 millions à la prévention : amélioration des dispositifs existants, mise au point de solutions nouvelles, information bien plus complète des usagers, formation poussée du personnel, contrôle beaucoup plus strict du matériel et des usagers, exercices nombreux et réguliers des services de sécurité ?

On peut aussi remarquer qu'au tunnel du Mont-Blanc dont le diamètre est de 7,0 m, des poids lourds de 2,50 m de large se croisent à 70 km/h... Cela n'émeut et n'inquiète personne !

De plus, avec l'obstination de l'Etat à vouloir faire passer les véhicules lourds d'interventions dans la galerie « de secours », on aurait pu penser que le projet comporterait de nombreux points de passages entre les deux tubes... Il n'en n'ait rien ! Il en est juste prévu un tous les deux kilomètres !!!

En réalité, la décision est politique. Soumis à la pression des lobbies routiers qui souhaitent deux voies de circulation par tube, l'Etat Français accepte de fixer des exigences toujours croissantes pour ce qui concerne la sécurité. Toutefois craignant une levée de boucliers en France, il ne donne pas entière satisfaction aux lobbies, il transige, il adopte une stratégie plus subtile...

Face à ces exigences, les experts n'ont pas d'autre solution que d'augmenter les dimensions de la galerie.

L'objectif de l'Etat, même s'il s'en défend, est donc bien de créer un nouveau tube de circulation ! Même Monsieur Bouvard, qui «clame» que la galerie est uniquement destinée à la sécurité, a concédé au moins une fois qu'elle pouvait être transformée ! Il en est de même pour des collaborateurs très proches du Ministre. D'ailleurs, ce dernier ne s'est jamais exprimé sur le sujet...
Le Commissaire Enquêteur, hors de son sujet, préconise un deuxième tube à une voie.

Cette enquête publique : une parodie !

Dans sa forme

Nous avons dénoncé, avec raison, l'extrême confidentialité de l'enquête en France.

En Italie, le dossier n'a pas été déposé à Bardonecche, lieu de sortie du tunnel, mais à Turin, ce qui prouve à l'évidence qu'il était nécessaire de dépasser la cadre strictement local.

Dans quel but une enquête publique est-elle diligentée?

Logiquement semble-t-il, pour recueillir l'avis de toute la population et de tous ses représentants : associations, élus municipaux, départementaux et régionaux concernés par un projet qui engage leur environnement et leur avenir.

Fort des avis émis par les intéressés, le Commissaire Enquêteur rédige un rapport censé éclairer les décideurs du bien-fondé du projet... Dans le cas qui nous intéresse, nous sommes loin du compte !

Pourquoi ce projet, de dimension européenne puisqu'il concerne un des principaux axes transalpins entre l'Europe du Nord et l'Italie d'une part, entre la péninsule ibérique et l'Europe de l'est d'autre part, a-t-il été soumis à enquête publique dans le cadre minuscule de la ville de Modane, donc dans la confidentialité la plus extrême?

Pourquoi obliger le citoyen à se déplacer à Modane pour consulter le dossier technique ?

A l'ère des hautes technologies, ne pouvait-il être disponible en préfecture et sur Internet ?

Cette recherche de confidentialité (voulue par l'Etat) s'est soldée par un échec car 938 contributions ont été versées au dossier, preuve que ce projet interpelle des milliers de citoyens !

Dans ses conclusions

Sur ce total de 938 contributions, 936 sont favorables à une galerie de sécurité, à condition que son diamètre soit ramené à 4,8 m comme prévu initialement mais opposées au diamètre de 8,0 m.

Seulement 2, apportées par 2 personnes, approuvent partiellement le projet.

Cette opposition unanime n'a pas perturbé le commissaire enquêteur. Il s'est refusé à organiser une réunion publique, il n'a pas demandé une expertise complémentaire.

Insensible aux préoccupations du public, il trouve à ce projet 9 points forts et 1 seul point faible : soit il a mal écouté, soit il a mal lu, soit il a mal compris les arguments développés !!!

Cependant, il considère (c'est le point faible) que le problème de sécurité n'est pas traité à la source...

...mais ceci ne l'empêche pas d'émettre un avis favorable !

Pourtant, selon Monsieur Thomas (rédacteur de la loi Bouchardeau (celle qui régit les enquêtes publiques) en 1985, Président du Tribunal Administratif de Cergy en 2004) :

« Le Commissaire Enquêteur doit être capable de comprendre tous les enjeux du projet soumis à l'enquête : enjeux techniques, socio-économiques, politiques, environnementaux. Il doit aussi être capable de comprendre les différents points de vue qui peuvent s'exprimer autour de ces enjeux et doit savoir prendre les initiatives nécessaires pour clarifier le débat entre les différents points de vue et exprimer son avis en toute clarté et en toute indépendance. »

Un rapport d'enquête publique qui balaie tous les arguments développés par les citoyens : c'est la démocratie bafouée!

Il faut espérer que le préfet ne se contentera pas de suivre l'avis du Commissaire Enquêteur et qu'il tiendra compte de celui du public largement et majoritairement opposé au projet.

*Il faut souhaiter que sa décision sera conforme à l'esprit du Grenelle de l'Environnement et aux engagements pris par le gouvernement à son issue. Nous sommes déjà entrés dans l'ère de l'après-pétrole et nos politiques doivent dès maintenant privilégier les investissements pour développer le ferroviaire et d'autres modes de transport plus doux, **non le tout routier !***

Les arguments des opposants allègrement balayés !

Le deuxième tube !

- La galerie de sécurité se transformera inévitablement en 2^{ème} tube de circulation, chacun le sait ! Même des collaborateurs proches du ministre, Monsieur Borloo, l'admettent.
- C'est prouvé depuis longtemps, toute nouvelle structure routière se transforme en aspirateur à véhicules. Ainsi la Savoie va voir s'abattre sur l'axe Chambéry-Fréjus, un déferlement de camions.
- Nos craintes sont d'autant plus justifiées que :
 - Pour l'Etat, la question sécurité ne se pose dans ces termes qu'au Fréjus...pas au Mont-Blanc dont le tunnel, par ses caractéristiques techniques, est plus dangereux que le Fréjus, pas davantage ailleurs (Sainte-Marie aux Mines, Monaco ...)
 - Les élus du Mont-Blanc se sont prononcés clairement contre une augmentation de trafic des camions dans leur vallée.
 - Ceux des Alpes-Maritimes ont adopté la même position. Monsieur Estrosi, ancien ministre et président du Conseil Général veut expédier les camions sur des trains qui n'existent pas et qui n'existeront peut-être jamais !

Le contournement !

Toujours en s'appuyant sur l'argument «massue» de la sécurité, face à l'augmentation du trafic qu'il a programmé et organisé, avec l'appui d'élus locaux qui considéreront que la situation n'est plus tenable, l'Etat réalisera le Contournement Autoroutier de Chambéry !

Les engagements consécutifs au Grenelle de l'Environnement passeront aux oubliettes !

Restera aux élus, qui n'auront pas su ou pas voulu éviter le désastre, à s'empoigner dans un combat pitoyable en optant l'un pour le centre, l'autre pour l'ouest : plutôt chez l'autre que chez soi !

Le Lyon-Turin est gravement menacé !

Le prix du pétrole flambe (et ce n'est sans doute pas fini), la production de gaz à effet de serre augmente dramatiquement, de lourdes menaces pèsent sur la planète entière, et pourtant, l'Etat renâcle pour réaliser cette infrastructure qui répond aux objectifs fixés lors du Grenelle !

Pour preuve :

- En 2002, Monsieur Gayssot, très optimiste ministre de l'époque prévoyait une mise en service en 2012, d'autres plus réalistes, pensaient 2015, soit à échéance de 10 à 13 ans.
- En 2008, les plus optimistes affirment 2022, d'autres 2025, ou 2030 ou jamais. L'échéance est en 6 années passée à 14, 17, 22 ans ou à l'éternité.

Un pas en avant, deux pas en arrière !.....Et le dernier projet de loi, dit du Grenelle de l'Environnement, présenté par le Ministre évoque bien 2000 km de lignes ferroviaires nouvelles pour le TGV, mais ne fait pas mention du Lyon-Turin !

Certains se plaisent à faire croire que la ligne historique, aménagée, peut rendre le Lyon-Turin inutile : C'est irresponsable, ridicule et dangereux !

Financement de la galerie du Fréjus : Qui va payer ?

Pas l'Etat, les caisses sont vides ! Pas la SFTRF, sa situation financière n'est pas brillante ! Pas les collectivités locales, le projet ne présente aucun intérêt...

...donc les usagers, pas seulement ceux du Fréjus, mais aussi ceux qui empruntent le Mont-blanc ou l'autoroute A8 !

Monsieur Perben l'a annoncé clairement le 28 avril 2006. A ce jour, son successeur, Monsieur Borloo (pas plus que son Secrétaire d'Etat Monsieur Bussereau) n'a démenti.

On évoque aussi un financement par l'écotaxe et l'Eurovignette : un véritable détournement de fonds ! l'Etat s'étant engagé à utiliser l'argent récolté par ces deux taxes pour réaliser des infrastructures autres que routières.

Notre réaction

Confidentialité pour l'enquête publique, même confidentialité pour le rapport !

Nous avons donc contacté les médias pour essayer d'alerter l'opinion publique.

France Bleu Pays de Savoie a diffusé une interview, La Vie Nouvelle a consacré un article, le Dauphiné Libéré également, TV8 Mont-Blanc nous a invités à participer à son émission-débat « Le Grand Huit ».

Le préfet : « Circulez, y-a rien à voir ! »

Face au déni de démocratie dénoncé plus haut, nous avons demandé rendez-vous à Monsieur le Préfet. Celui-ci nous a été refusé ! Selon lui : *« l'enquête publique a été conduite dans des conditions satisfaisantes. Elle a permis un échange très complet d'informations entre les différents intervenants. Il n'est donc pas nécessaire, à ce stade, de tenir une réunion à l'issue de cette procédure »*

Monsieur Gaymard, Président du Conseil Général : silence radio !

Le 24 mars dernier, nous avons demandé rendez-vous à Monsieur Gaymard afin de pouvoir évoquer avec lui l'avenir des transports en Savoie. Notre demande est restée jusqu'à ce jour sans réponse !

Agenda surchargé ou volonté de nous ignorer ?

Ou.....

Pourtant, si l'on en croit ses déclarations, il partage notre préoccupation ! Quelques jours après son élection, n'a-t-il pas affirmé :

«vouloir faire de la Savoie un département d'excellence environnementale, vouloir que l'obsession environnementale imprègne toutes nos politiques»,

n'a-t-il pas évoqué en parlant des déplacements :

«un énorme sujet sur la région capitale du département, c'est à dire de Montmélian à Aix les Bains, on peut presque dire de Saint-Pierre d'Albigny jusqu'à Albens»,

n'a-t-il pas poursuivi :

«dans cette partie en politique de déplacement, nous avons beaucoup de choses à faire et le Conseil Général entend être moteur»

Et maintenant ?

Faire halte au saccage de la Savoie !

Nous envisageons de mener une action en direction des citoyens le samedi 7 juin. Les modalités restent à définir, nous vous donnerons les détails dans une prochaine communication. Restez mobilisés ! Nous alerterons également les députés et sénateurs savoyards avant la présentation au parlement du projet de loi Borloo. **Il est de leur devoir de s'engager**, par le vote d'amendements pour que le département ne se transforme pas en aspirateur à camions :

- Inscrire dans cette loi des garanties pour que les nouvelles infrastructures ne permettent pas et ne favorisent pas une augmentation du trafic routier en Savoie et dans les autres départements des Alpes.
- Inclure le Lyon-Turin Fret dans la liste des projets prioritaires.
- Imposer à l'Etat des engagements rapides :
 - Lancement de la descenderie en Chartreuse en 2008 (déjà un an de retard)
Réalisation de l'enquête publique sur la partie française du Lyon-Turin avant la fin de l'année comme prévue.
 - Mise en place d'un surpéage alpin dès le 1^{er} janvier 2009 comme le propose la directive Eurovignette.
 - Mise en place de l'Eurovignette sur tout le réseau routier (déjà opérationnel en Suisse et en Allemagne depuis plusieurs années) au plus tard en 2010. (Elle est prévue pour le moment en 2011)
Elle permettra de financer de 1 à 2 milliards d'Euros par an les solutions de transports durables.
 - Création d'une écotaxe sur les locomotives diesels circulant sur les lignes ferroviaires électrifiées
 - Modulation des péages suivant le niveau de pollution des Poids Lourds (suivant les normes EURO) dès le 1 janvier 2009.

Nos élus doivent absolument prendre des engagements forts, sinon une priorité irrémédiable et irréversible sera donnée au tout routier !

Tout au long de notre action, nous avons privilégié le dialogue, la transparence.

Le mépris des autorités, le silence ou l'attentisme de trop nombreux élus ne sont plus tolérables.

En tout état de cause, nous ne passerons pas l'hiver 2008-2009 à regarder, sans réagir, si l'Etat persiste à organiser le saccage de notre département !

Pour terminer!

Le 05 mai, sur France Inter, Monsieur Fillon, Premier Ministre, *admet «que le prix du pétrole est un problème mondial, qu'il augmente parce qu'il y a risque de pénurie.*

En baisser le prix serait encourager la consommation d'un produit de plus en plus cher, de plus en plus rare. Il convient d'investir massivement dans les nouvelles énergies et pour les économies d'énergie.

Il faut changer les habitudes Il faut changer le modèle de développement économique. »

Chiche, Monsieur Fillon !

Demandez au gouvernement dont vous êtes le chef de montrer l'exemple en prenant des décisions en parfaite cohérence avec vos discours ! Le problème des transports en Savoie nous paraît être une occasion rêvée !

Puisque le tout-routier «augmente la consommation d'un produit de plus en plus cher, de plus en plus rare», annoncez l'abandon des projets de galerie de sécurité aisément transformable en second tube de circulation au Fréjus et de Contournement Autoroutier de Chambéry, projets qui ne manqueront pas de transformer le département en aspirateur à camions.

Puisqu' « il faut faire des économies d'énergie.... changer les habitudes ... changer le modèle de développement économique », décidez d'investir massivement dans les transports en commun et de lancer immédiatement la réalisation du Lyon-Turin.